Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_112-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-112

FINANCES – SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réception des demandes de subventions par les associations du territoire pour l'année 2026, il est rappelé qu'il est inscrit au Budget la somme de 15 000 €.

Il faut noter que dans le cadre du pacte territorial, signé au niveau du Pays de St Malo avec l'ANAH (agence nationale de l'habitat), la subvention récurrente versée à l'ADIL est désormais versée au Pays et non plus directement à l'association. Le montant est 2 586 € et il est à prendre en compte dans l'enveloppe de 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_112-DE

VOTE les subventions suivantes :

- ADIE : 2 000 €
- AGIR ABCD : 650 €
- AVENIR INFO DU PAYS DE ST MALO : 800 €
- INITIATIVES PAYS DE SAINT MALO : 4 500 €
- LE SEMAPHORE : 1 000 €
- FEMMES DE BRETAGNE : 500 €
- MONTROBREIZH : 1 000 €
- SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE : 500 €

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 16 septembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

